

TARIFS 2026— Accueil des enfants

Attention !!! Un changement de calcul du tarif pour les repas entre en vigueur. Les tarifs étant calculés en fonction du quotient familial (QF) de la CAF, il est nécessaire de fournir l'avis d'imposition (pour l'ALSH) ainsi que l'attestation CAF afin d'appliquer le tarif correspondant

Forfait journalier (ou demi-journée pour les – 6 ans)

Catégorie (QF revenu fiscal de référence)	Nombre D'enfants	1ère tranche (QF < 1 500 €)		2ème tranche (QF > 1 501 €)	
		Journée	Demi Journée	Journée	Demi Journée
VITRY	1 ^{er} enfant	6,20 €	3,39 €	7,36 €	4,09 €
	À partir du 2 ^{ème} enfant	4,96 €	2,71 €	5,89 €	3,74 €
EXTÉRIEURS	1 ^{er} enfant	9,47 €	4,91 €	11,81 €	6,08 €
	À partir du 2 ^{ème} enfant	7,57 €	3,93 €	9,44 €	4,86 €

Repas facultatif (QF CAF)	VITRY		EXTERIEURS	
	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant	1 ^{er} enfant	A partir du 2 ^{ème} enfant
QF < 2000 €	4,27 €	3,41 €	4,98 €	3,98€
QF > 2001 €	4,28 €	3,42 €	4,99 €	3,99 €

Garderie

Catégorie	1 ^{er} enfant	À partir du 2 ^{ème} enfant
QF < 1 500 €	0,50 € / ½ h	0,40 € / ½ h
QF > 1 501 €	0,55 € / ½ h	0,45 € / ½ h

INSCRIPTIONS

Par mail

Du 16 au 27 Mars 2026

Comment faire ?



- Envoyer votre demande d'inscription **par mail** pendant la période indiquée.
- ⚠ **Attention :** cette modalité est réservée **uniquement** aux familles ayant déjà inscrit leurs enfants auprès de l'AMI.

Lors des permanences

Site Elsa Triolet (à côté de la mairie)

Les mercredis 18 et 25 Mars 2026

De 13h à 16h

Planning – Accueil, Garderie et Repas

□ - 6 ans

□ + 6 ans

Horaires / Activités	Lundi 13/04	Mardi 14/04	Mercredi 15/04	Jeudi 16/04	Vendredi 17/04	Lundi 20/04	Mardi 21/04	Mercredi 22/04	Jeudi 23/04	Vendredi 24/04
Garderie matin (7h30 – 8h)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Accueil matin	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Repas	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	Pique-nique	☐
Accueil après-midi	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Garderie soir (17h30 – 18h)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Garderie soir (18h – 18h30)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐



Mairie de
Vitry-en-Artois



Accueil de loisirs pour enfants de 3 à 14 ans

🌸 Vacances de Printemps : du 13 au 24 Avril 2026 🌸



Inscriptions :

Par mail : du 16 au 27 Mars 2026

Sur place : au site Elsa Triolet, à côté de la mairie

- Les mercredis 18 et 25 Mars de 13h à 16h

Clôture des inscriptions : 27 Mars 2026

Contact :

- Téléphone : 07 82 17 98 90
- Email : ami.isa@orange.fr



Association agréée S.D.J.E.S

Et Reconnue d'Intérêt Général





La Magie des Éléments 🧙

Jour & Date	Thème	Description
Lundi 13 avril	🌀 Souffle le vent de liberté !	🖌️ Décoration De salle
Mardi 14 avril	💧 Plonge au cœur des mystères de l'eau	🎨 Activité créative
Mercredi 15 avril	🔥 La force du feu fait des étincelles !	🏠 Sortie
Judi 16 avril	🌿 Les secrets de la terre en forêt	🎯 Grand jeu
Vendredi 17 avril	🌟 Le grand rituel des Éléments !	👤 Fête/ Goûter



Jardins, Nature et Petites Mains Vertes 🌸

Jour & Date	Thème	Description
Lundi 20 avril	🥕 Bienvenue au potager du terroir	🖌️ Décoration de salle
Mardi 21 avril	🐛 Les petites bêtes du verger	🎨 Activité créative
Mercredi 22 avril	🌸 Des fleurs tout en couleur	🏠 Jeu
Judi 23 avril	🌱 De la graine à la vie	🎯 Sortie
Vendredi 24 avril	🥕 La fête du maraîcher !	👤 Fête / Goûter

VACANCES DE PRINTEMPS

Mr / Mme : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone : _____
 Mail : _____

Inscription de mon (mes) enfant(s) :

Nom	Prénom	Date de naissance

🇫🇷 Modalités de règlement

Possibilités de paiement :

- Chèques (libellés **obligatoirement** à l'ordre de l'A.M.I)
- Espèces
- A.T.L / C.A.F (minimum 4 jours de présence)
- A.N.C.V / C.E.S.U
- M.S.A, etc.

Échelonnement possible :

Il est également possible d'effectuer le règlement **en plusieurs mensualités**

→ Voir le **plan d'échelonnement** avec la **Direction**.

⚠️ ATTENTION !

Pour les paiements **sans échelonnement**,
le **séjour doit être réglé intégralement** avant le début de l'accueil.

📄 Informations d'inscription

Nombre d'enfants inscrits : _____

Total à payer : _____

Mode de règlement : _____

⚠️ **Important** : un minimum de **4 jours consécutifs de présence** est requis pour le **remboursement des A.T.L.**

👤 Engagement des familles

En signant ce bulletin, les **parents s'engagent à respecter l'inscription de leur enfant** pour la période prévue.

- En cas d'absence, la **facture ne sera ajustée** qu'à partir de **3 jours d'absence consécutifs**, et **uniquement sur présentation d'un certificat médical**.
- **Sans justificatif**, la **totalité du séjour restera due**.

📅 **Date :**

✍️ **Signature des parents :**

📄 **Bulletin d'inscription à remettre pendant les permanences**

(voir les dates et horaires au verso)